

## Fiche 2.1 : Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

**INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES :** *Après avoir présenté l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim, on montrera que les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes. On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale.*

**Acquis de première :** *socialisation, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux*

**NOTIONS :** *Solidarité mécanique/organique, cohésion sociale*

### Savoirs de référence sur la question

#### Comment, selon Durkheim, les formes de la solidarité sociale évoluent-elles ?

La naissance, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de la sociologie comme discipline visant une connaissance scientifique du social, résulte fondamentalement des inquiétudes provoquées par la montée de l'individualisme dans les sociétés occidentales. Sous la poussée conjointe des révolutions démocratique et industrielle, de nouveaux rapports sociaux, économiques et politiques bouleversent progressivement l'ordre social traditionnel. On observe simultanément un affaiblissement de l'emprise de la religion sur les représentations (sécularisation et laïcisation), une baisse de l'influence de la famille sur les destinées (égalisation des chances et idéal méritocratie) et un recul du pouvoir des autorités traditionnelles sur les individus (démocratisation). Durkheim construit un cadre théorique permettant à la fois d'expliquer les mécanismes sur lesquels reposent les phénomènes à l'œuvre et d'analyser les problèmes qu'ils posent. Son projet peut se résumer à l'élucidation d'un paradoxe : « *comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ?* »<sup>1</sup>

Dans *De la division du travail social* (1893), Durkheim explique qu'au fur et à mesure qu'augmente la densité matérielle et morale des sociétés, celles-ci connaissent un approfondissement de la division du travail. Les tâches qui composent la vie sociale se subdivisent et les individus appelés à les remplir se spécialisent. Il met ainsi en évidence deux types de société. Les sociétés traditionnelles sont relativement homogènes, elles connaissent des différenciations individuelles limitées et les divisions sociales que l'on y rencontre apparaissent essentiellement fondées sur la parenté, l'âge et le sexe. La conscience collective – sentiments et représentations – imprègne les consciences individuelles, et la cohésion de l'ensemble repose sur une solidarité mécanique, ou solidarité par similitude, fondée sur la ressemblance entre individus et leur conformité aux normes, aux valeurs et aux rôles sociaux traditionnels. Dans les sociétés complexes, la vigueur du processus de division du travail provoque une différenciation des individus et modifie les bases de la cohésion sociale.

<sup>1</sup> Durkheim E., *De la division du travail social*, [1893], PUF, Quadrige, 2<sup>e</sup> éd., 1991. p.XLIII.

La solidarité organique, ou solidarité par complémentarité, conduit ainsi les individus, non seulement à se différencier (spécialisation fonctionnelle), mais également à devenir plus autonomes. La socialisation participe donc elle-même à la différenciation des individus et à leur spécialisation. Les consciences individuelles s'émancipent dans une large mesure de la conscience collective. Logiquement, cette différenciation individuelle croissante trouve son point ultime dans la commune humanité présente en chaque individu : seule la qualité d'homme reste commune à chaque individu au-delà de leurs différences. En somme, il y a concomitamment une interdépendance croissante des individus du point de vue du fonctionnement de la société et une individualisation grandissante des personnes.

Les transformations du droit reflètent l'évolution des formes de solidarité car les normes juridiques expriment les normes sociales. Ainsi, les sociétés traditionnelles disposent essentiellement d'un droit répressif tout entier tourné vers la sanction des manquements aux mœurs, tandis que les sociétés complexes développent un droit restitutif, ou « *droit coopératif* », qui veille à réparer et à organiser et non plus seulement à sanctionner. Cette analyse de la dynamique historique relative au changement des formes de la solidarité sociale ne doit pas être confondue avec un évolutionnisme naïf. S'il est admis que la solidarité organique progresse au cours de l'histoire des sociétés, ce progrès n'est toutefois pas exempt d'échecs. Ainsi, les « *formes anormales* » de la division du travail sont des dysfonctionnements qui empêchent la division du travail de produire de la solidarité. Elles affectent les processus de socialisation et de régulation sociale et menacent tant *l'intégration de l'individu à la société*, c'est-à-dire son insertion dans les différents groupes sociaux au sein desquels il doit évoluer, que *l'intégration de la société elle-même*, c'est-à-dire sa cohésion.

On notera également que Durkheim n'écarte pas totalement l'idée que des formes de solidarité mécanique puissent persister même lorsque le niveau d'avancement du processus de division du travail a imposé de façon générale la solidarité organique. Par exemple, si l'État, selon Durkheim, concourt à l'émancipation des individus vis-à-vis des allégeances locales, des tutelles traditionnelles et des dépendances personnelles, il menace de devenir despotique dès lors qu'il a affaire à des individus isolés, inorganisés et confrontés directement à lui. Les solidarités organiques ne peuvent donc devenir exclusives : d'autres formes de regroupements, fondés sur une similitude forte (la famille) ou relative (les organisations professionnelles) sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale. La persistance des liens communautaires traditionnels, reposant sur des croyances partagées et des valeurs communes, n'est donc pas totalement absente des analyses de Durkheim. Neil J. Smelser souligne que « *Durkheim ne sait trop que penser du destin ultime de la solidarité mécanique* » et qu'en conséquence, ses analyses renvoient simplement « *à la force inverse des deux principes d'évolution des civilisations* »<sup>2</sup> que sont la solidarité organique et la solidarité mécanique. Bien que le déclin des fondements traditionnels de l'intégration – liens sociaux fondés sur le sang, la religion, la langue, les coutumes – soit avéré, la solidarité mécanique s'amenuise-t-elle réellement lorsque la complexité sociale augmente ?

On observe que nombre de liens sociaux contemporains entretenus par des groupes, des mouvements ou des institutions conservent des dimensions relevant de la solidarité mécanique. Des communautés basées sur la coutume locale, la langue ou l'appartenance ethnique, certains nouveaux mouvements sociaux défendant un style de vie particulier ou encore des mouvements religieux ou spirituels, plus ou moins rattachés à la tradition, continuent de rassembler les individus autour de croyances et de valeurs partagées. Ils manifestent une forte capacité d'intégration et exercent une socialisation dont les effets sont perceptibles sur les identités individuelles. Les liens qu'ils tissent, fondés sur la similitude et la proximité d'origine (l'ethnie), de lieu (régionalisme et coutumes), de croyances (groupes religieux ou spirituels), de culture (style de vie) ou de valeurs (causes à défendre), apparaissent caractéristiques de la solidarité mécanique.

### **Primat de l'individu et transformation des liens sociaux.**

Dans les sociétés modernes, l'autonomie des individus progresse et tend à rendre les liens sociaux plus personnels, plus électifs et plus contractuels. Georg Simmel avait distingué les liens sociaux

---

<sup>2</sup> Voir bibliographie.

selon qu'ils se déployaient au sein des communautés ou au sein de la société<sup>3</sup>. Dans le premier cas, l'étroitesse des relations interindividuelles est telle que la conscience de soi de l'individu se fonde dans le groupe dont il revêt l'identité. Au contraire, dans la société, l'individu appartient à divers « *cercles sociaux* » vers lesquels ses aspirations et ses intérêts le conduisent. Plus, le nombre de cercles est élevé et varié, plus il prend conscience de son individualité et mieux celle-ci se réalise. Dans la même optique, la multiplication des communautés d'intérêts, en partie au détriment des communautés traditionnelles, accentue le processus d'individualisation. En effet, elles agrègent des individus qui, au-delà des intérêts qu'ils ont en commun, sont présents dans différents cercles sociaux (appartenances familiale, politique, religieuse, professionnelle, locale, associative, etc.). Ces entrecroisements de cercles sociaux, propres à chaque individu, font ressortir sa singularité. Lorsque les cercles sociaux s'organisent selon un modèle concentrique, les différentes appartenances s'emboîtent les unes dans les autres et se renforcent mutuellement, l'autonomie de l'individu reste limitée. En revanche, lorsque les différents cercles deviennent indépendants au point d'être juxtaposés les uns à côté des autres, l'indépendance de l'individu, alors maximale, lui assure une grande liberté et son identité s'enrichit de multiples dimensions. Les réflexions de Simmel sur l'individualisation renvoient aux études sur la socialisation et la sociabilité et annoncent les analyses en termes de réseaux sociaux (voir programme de 1<sup>ère</sup> partie « *Sociologie générale et sociologie politique* », thème 1. « *Les processus de socialisation et la construction des identités sociales* »).

Le tiraillement que Simmel avait perçu au sein même de l'individualisme – entre une indépendance individuelle croissante vis-à-vis des appartenances héritées ou imposées et une différenciation personnelle grandissante – embrasse assez bien les difficultés soulevées par le primat de l'individu sur la place et la solidité des différents liens sociaux. Ainsi, François de Singly définit un *individualisme abstrait* ou *individualisme universel* et un *individualisme concret* ou *particulariste*. Tandis que le premier est fondé sur la raison et la conscience d'une commune humanité, le second repose sur la singularité de la personne et son originalité (genre, religion, style de vie, ethnie, langue, etc...) <sup>4</sup>. La première modernité qui s'étend de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1960, est dominée par l'individualisme abstrait ou universaliste, tandis que l'individualisme de la seconde modernité apparaît à partir des années 1960. Alors que l'expression des différences individuelles restait cantonnée dans la sphère privée avec l'individualisme de la première modernité, celles-ci se manifestent désormais sans entraves dans le cadre de la seconde modernité. Si l'universalisme est bien au cœur du lien social tel qu'il est défini dans les sociétés démocratiques, celles-ci, confrontées à une diversité culturelle croissante à la fois interne et externe, sont sommées en permanence de reconnaître les particularités culturelles et de régler les conflits qu'elles provoquent. Elles s'efforcent alors de consolider leur unité en accord avec leurs traditions politiques (intégration républicaine et laïcité) tout en s'adaptant aux changements. Elles veillent ainsi à solidifier, au-dessus des liens sociaux particuliers, un lien à la nation et s'appliquent concomitamment à contenir les inégalités socioéconomiques dont l'accroissement nuit aux valeurs communes (égalité et dignité des individus), affecte l'individualisation (autonomie) et accentue les différences culturelles en favorisant les discriminations.

Le primat de l'individu a des conséquences importantes sur les liens sociaux et comporte une autre dimension qu'il ne faut pas négliger : l'individualisation s'accompagne également d'une fragilisation des individus. Des conditions socioéconomiques précises doivent être réunies pour permettre aux individus de s'individualiser. Les liens de dépendance personnelle (parenté, paternalisme, patronage) reculent tandis que les relations plus impersonnelles progressent à travers la médiation d'institutions (droit du travail associé au salariat, Etat-providence et redistribution, administration et services publics) qui participent positivement à l'autonomie de l'individu. Que se passe-t-il lorsque ces conditions ne sont pas réalisées ? Pour Robert Castel, la promotion du salariat a été historiquement indissociable de la promotion de l'individu puisqu'elle a conduit à diminuer les tutelles traditionnelles et les liens de subordination. Mais, il convient de bien souligner que c'est par l'intermédiaire de collectifs que des protections sociales ont pu être mises en place et contribuer à l'autonomie des individus. L'affaiblissement de ces collectifs entraîne le recul des protections et débouche sur un *individualisme négatif*, c'est-à-dire un individualisme par soustraction d'attaches,

---

<sup>3</sup> G. Simmel, « *La différenciation sociale* », Revue internationale de sociologie, 1894, reproduit in G. Simmel, *Sociologie et épistémologie*, PUF, 1981.

<sup>4</sup> De Singly F., *L'individualisme est un humanisme*, éditions de l'aube, 2005 et De Singly F., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, [2003], Hachette, Pluriel, 2<sup>e</sup> édition 2010.

de protections, de statut et de reconnaissance. La *désaffiliation* décrit ainsi les mécanismes qui amoindrissent l'intégration par le travail et appauvrissent les liens sociaux et familiaux.

En conséquence, dans les sociétés modernes, les liens sociaux peuvent être appréhendés à partir d'une double dimension : les différentes formes de protection d'une part, les différentes formes de reconnaissance, d'autre part. Telle est la perspective qu'emprunte Serge Paugam. Face à la multiplicité des liens sociaux, l'individu doit à la fois « *compter sur* » et « *compter pour* »<sup>5</sup> quelle que soit la nature du lien social en question : lien de filiation, lien de participation élective, lien de participation organique aux activités socioprofessionnelles ou lien de citoyenneté. C'est à partir de ces quatre types de liens sociaux que les individus déclinent leur identité. La référence à la nation, l'appartenance à des groupes sociaux plus restreints, la profession ou les origines familiales se combinent et constituent le système de relations au sein duquel les individus développent leur vie sociale. Lorsque l'individualisme prend de la consistance, le rapport des individus à chacun de ces liens sociaux change. Par exemple, la socialisation familiale tend à privilégier l'autonomie des individus et l'autorité qu'elle exerçait sur lui dans les sociétés traditionnelles s'affaiblit. Cependant, le lien de filiation ne diminue pas forcément en intensité, son contenu affectif, par exemple, peut demeurer particulièrement fort. Enfin, la qualité de ces liens sociaux, leur force, leur stabilité ou leur adaptabilité sont à l'origine de ressources diverses que la notion de capital social permet d'appréhender tant d'un point de vue macrosociologique que microsociologique.

### **Les principales instances d'intégration face aux mutations socioéconomiques et à la montée de l'individualisme.**

Instance fondamentale de la socialisation primaire (voir classe de première : *sociologie générale et sociologie politique* « 1. Les processus de socialisation et la construction des identités sociales »), la famille est également à l'origine du lien de filiation qui constitue le fondement de l'appartenance sociale à travers l'expérience originelle de l'attachement. C'est également en mettant à la disposition de ses membres une série de ressources – affectives et morales, sociales et relationnelles, matérielles et monétaires – que la famille concourt à leur intégration sociale. Ainsi, la fonction de solidarité qu'elle remplit contribue au lien social. La montée de l'individualisme fragilise-t-elle l'institution familiale ? Affaiblit-elle ses fonctions d'intégration et de solidarité ? Les conséquences de l'individualisme sur la famille et son fonctionnement sont importantes. L'autonomie de chacun des membres s'est étendue et la famille est devenue le lieu de la recherche du bonheur privé. Ces transformations expliquent, en partie, les évolutions de la fécondité, de la nuptialité et de la divortialité. En réfléchissant sur les évolutions des liens familiaux ou, plus particulièrement sur le lien conjugal, on pourra évoquer une désinstitutionnalisation au moins relative de la famille ou insister sur les processus d'individualisation, de privatisation et de pluralisation qu'elle connaît. Cependant, le groupe familial conserve une place essentielle dans la sociabilité des individus et l'intensité affective des relations entre apparentés contribue à la stabilité de leurs rapports. Par ailleurs, l'entraide familiale recouvre des dimensions variées et donne lieu à des flux de services, des flux de biens et des flux financiers relativement importants. Mais, les ressources familiales tout comme les liens familiaux sont inégaux d'un milieu social à l'autre. Par conséquent, lorsque la solidarité familiale croît afin de pallier les insuffisances de la solidarité publique par exemple, elle tend à accentuer les inégalités économiques et sociales.

L'école contribue à la cohésion sociale de plusieurs manières. Elle transmet d'abord des normes et des valeurs qui servent de base à la culture commune. Elle diffuse ensuite des savoirs et des qualifications qui permettent aux individus de trouver une place dans la division du travail. Enfin, elle participe également à leur épanouissement car, à travers les connaissances qu'elle délivre, elle accroît la compréhension qu'ils ont du monde et, partant, leur autonomie. Que devient cette fonction d'intégration dès lors que l'institution scolaire poursuit plusieurs objectifs, parfois contradictoires, et se trouve confrontée à de multiples défis ?

- L'école poursuit un objectif de démocratisation de l'éducation tout en assurant une fonction de sélection afin de satisfaire les exigences des sociétés modernes fortement rationalisées. Elle opère donc cette sélection en s'efforçant de respecter une égalité des chances entre les élèves. Cependant, les inégalités scolaires reflètent très largement les

---

<sup>5</sup> Paugam S., *Le lien social*, PUF, Que sais-je ?, [2008], 2<sup>e</sup> édition 2010, p. 63.

inégalités sociales, économiques et culturelles au point de mettre en question le principe méritocratique et sa légitimité.

- Par ailleurs, la prééminence du rôle de l'école et du diplôme en matière d'insertion professionnelle – plutôt renforcée que desserrée par les problèmes de l'emploi et la dévaluation des titres scolaires –, confère aux verdicts scolaires un poids considérable sur la destinée sociale des individus. La mobilisation des familles et leurs stratégies éducatives s'accroissent et contribuent ainsi à creuser les inégalités scolaires.
- Enfin, face à des publics scolaires plus hétérogènes à la fois sur le plan social et culturel, l'école éprouve davantage de difficultés à transmettre une culture commune. Dans ce contexte, l'échec scolaire est perçu comme un stigmate et vécu comme une forme de mépris. L'institution scolaire est alors le théâtre de diverses manifestations anormales : violences, absentéisme, décrochage scolaire et déscolarisation.

Dans les sociétés à solidarité organique, le travail est une instance clé d'intégration.

- Le travail contribue à la construction de l'identité sociale au sein de laquelle l'identité professionnelle forme une composante importante. Les relations de travail remplissent une fonction de socialisation secondaire et influencent la sociabilité des individus. Par ailleurs, les relations professionnelles donnent accès à diverses formes de participation sociale (syndicats, associations professionnelles). Dans des sociétés confrontées à un pluralisme culturel croissant, le travail apparaît ainsi comme un facteur de cohésion décisif.
- Le travail constitue une expérience sociale singulière dans laquelle l'individu est confronté au réel et sommé de donner la mesure de ses qualités et de ses compétences. Par l'intermédiaire de son travail, il fait la preuve de la maîtrise qu'il a sur un environnement qui peut être technique, naturel, relationnel etc. Il en retire une estime de soi et un sentiment d'épanouissement qui contribuent à asseoir sa personnalité et la confiance en soi. Le travail fait donc logiquement l'objet d'un investissement affectif et axiologique important.
- Le travail assure un revenu d'activité qui conditionne l'accès à la société de consommation. L'activité professionnelle facilite alors le développement de liens marchands et de liens électifs souvent associés aux loisirs.
- Le travail donne accès à des droits sociaux qui concourent à la protection des individus face aux différents risques de la vie sociale.

En attribuant un statut social aux individus, le travail concourt à leur reconnaissance sociale, à leur dignité et à leur autonomie. En somme, conformément aux analyses de Durkheim, il rend compatibles le processus d'individualisation et la cohésion sociale. Cependant, les mutations de l'emploi (chômage, instabilité et précarité) et de l'organisation du travail (flexibilité, mobilité, intensification du travail et individualisation de la gestion des ressources humaines) affectent irrémédiablement la fonction d'intégration du travail. Ainsi, l'expérience du chômage, souvent douloureuse, risque de dégénérer en un processus cumulatif de rupture des différents types de liens sociaux. De même, pauvreté, marginalisation et exclusion sont, directement ou indirectement, liées à l'absence de travail et entraînent différentes formes de disqualification sociale. Enfin, le renforcement des contraintes professionnelles, dans un environnement économique plus risqué, place les travailleurs dans des situations de stress qui génèrent des problèmes de santé et un mal-être aux conséquences plus ou moins graves.

## Ressources et activités pédagogiques proposées

---

### Activité 1. Durkheim et l'analyse de l'individualisme

Finalité : Se familiariser avec la démarche du sociologue et s'approprier l'analyse durkheimienne de l'individualisme.

Étapes et ressources préconisées :

On pourra utiliser l'article de Durkheim, « *L'individualisme et les intellectuels* », (Revue Bleue 4e série, t. X, 1898), disponible à l'adresse suivante :

[http://classiques.ugac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/sc\\_soc\\_et\\_action/texte\\_3\\_10/individualisme.pdf](http://classiques.ugac.ca/classiques/Durkheim_emile/sc_soc_et_action/texte_3_10/individualisme.pdf).

Un premier extrait (pages 11-12) allant, par exemple, de « *À mesure que les sociétés deviennent plus volumineuses...* » jusqu'à « *... une telle entreprise, désirable ou non, dépasse infiniment toutes les forces humaines* » permettra aux élèves de prendre connaissance d'aspects importants de la réflexion de Durkheim. Un questionnement approprié les guidera, par exemple : 1/ Pour quelles raisons la différenciation individuelle s'accroît-elle ? 2/ Comment la conscience collective évolue-t-elle ?

Un second extrait (pages 15-16) permettra de montrer aux élèves que l'individualisme doit être considéré au regard des conditions sociohistoriques dans lesquelles il s'inscrit. Cet extrait comprendra deux parties de « *ils ne tardent pas à la tourner contre eux-mêmes ...* » à « *... elle devient dangereuse.* » puis de « *Ainsi, nous ne pouvons nous en tenir à cet idéal négatif ...* » jusqu'à « *... toute l'éducation morale devrait être orientée dans ce but.* ». En guise de questionnement, nous pourrions proposer : 1/ Pourquoi Durkheim considère-t-il que l'individualisme du 18<sup>e</sup> siècle est devenu un « *idéal négatif* » ? 2/ Quelles conditions, selon Durkheim, l'individualisme de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, requiert-il ?

### Activité 2. Individualisme, sociabilité des individus et adhésion aux valeurs traditionnelles.

Finalité : Mettre à l'épreuve une hypothèse : l'attachement aux valeurs traditionnelles varie-t-il selon le type de sociabilité ?

Étapes et ressources préconisées :

L'étude de la sociabilité permet de saisir comment les individus produisent du lien social tout en donnant à voir comment, ce faisant, ils affirment leur individualité et leur singularité. On pourra utiliser l'enquête du CREDOC de Régis Bigot « *Quelques aspects de la sociabilité des Français* » (Cahiers de recherche n°169, CREDOC, décembre 2001), disponible à l'adresse <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C169.pdf>.

Les données du chapitre 4 permettront de préciser « *En quoi la sociabilité détermine-t-elle les attitudes individuelles ?* » et « *Le traditionalisme en matière de mœurs* », (pp. 94-97). On les complètera avec les enquêtes successives sur les valeurs des Français et des Européens (*European Values Survey, EVS*) et, en particulier, l'analyse proposée par P. Bréchon et O. Galland (Bréchon P., Galland O., (sous la direction de.) *L'individualisation des valeurs*, Armand Colin, 2010).

Puis, on s'appuiera sur le chapitre 3 « *A chacun sa sociabilité* », (pp. 51-70) pour compléter les explications. On pourra à ce moment-là prolonger les acquis de la classe de première sur les réseaux et mettre en rapport les différents types de réseaux et de sociabilité d'une part (ample/restreint, interconnectés/dissociés, resserrés sur les proches/dispersés socialement et/ou spatialement, centrés sur des domaines comme les ou le travail/non centrés, etc.), et d'autre part, la diffusion des valeurs.

### Activité 3. Une typologie des différentes formes de liens sociaux dans les sociétés contemporaines.

Finalité : construire une typologie des différentes formes de liens sociaux dans les sociétés contemporaines et la mettre à l'épreuve pour identifier les risques de ruptures des différents liens.

Étapes et ressources préconisées :

On pourra utiliser de larges extraits de l'ouvrage de Serge Paugam consacré au lien social (Paugam S., *Le lien social*, PUF, 2008) et, particulièrement, les développements des pages 63 à 104.

On pourra construire le tableau suivant, le compléter à partir de données d'enquête issues des publications de l'INSEE (les différentes éditions de Portrait social : sociabilité des jeunes en 2011, participation électorale en 2010) ou du CEVIPOF (par exemple, étude du lien entre précarité et défiance envers le politique : [http://www.cevipof.com/fichier/p\\_publication/827/publication\\_pdf\\_cahier.du.cevipof\\_54\\_confiance.copie.pdf](http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/827/publication_pdf_cahier.du.cevipof_54_confiance.copie.pdf))

	Protection et reconnaissance			
	Formes de protection	Formes de reconnaissance	Déficit de protection	Déni de reconnaissance
Lien de filiation (parents et enfants)				
Lien de participation élective (conjoint, amis, proches ...)				
Lien de participation organique (travail)				
Lien de citoyenneté (société politique)				

## Bibliographie

---

### Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Durkheim E., « *L'individualisme et les intellectuels* », Revue Bleue 4e série, t. X, 1898, pp. 7-13, repris in Durkheim E. *La science sociale et l'action*, PUF, « *Quadrige* », 2010.

Ecrit à un moment où l'affaire Dreyfus donne lieu à de vifs échanges dans le débat public, cet article de Durkheim présente une analyse sociologique de l'individualisme. Durkheim montre que l'on ne saurait confondre l'individualisme avec l'utilitarisme, ni le réduire à l'égoïsme et il explique comment, à rebours de l'opinion commune, l'individualisme contribue à la cohésion sociale.

Paugam S., *Le lien social*, PUF, *Que sais-je ?*, [2008], 2<sup>e</sup> édition 2010.

Présentation à la fois précise et concise de la thèse de Durkheim et de ses prolongements contemporains. On trouve en particulier un tableau synthétique qui présente la solidarité mécanique et la solidarité organique et leurs différentes dimensions (p. 16).

Paugam S., (sous la direction de.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, *Le lien social*, 2007.

Une somme de près d'un millier de pages rassemblant les contributions d'une cinquantaine de chercheurs en sciences sociales portant sur de nombreuses dimensions de la solidarité sociale. Les rôles de la famille, du travail et de l'école en matière de lien social font l'objet de plusieurs études très détaillées qui présentent les principaux éléments de problématique et utilisent les données d'enquête disponibles.

Schnapper D., *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Gallimard, 2007.

La problématique de l'intégration est présentée à la fois du point de vue de la tradition sociologique française et américaine. L'ouvrage aborde ainsi les problèmes d'intégration non seulement sous un angle théorique, mais également sous une perspective comparative, historique et politique.

Smelser N.J., « *Le lien problématique entre différenciation et intégration* », in Besnard Ph., Borlandi M., Vogt P., (sous la direction de.), *Division du travail et lien social. Durkheim un siècle après*, coll. « *Sociologies* », PUF, 1993.

L'article de Neil J. Smelser présente une analyse fouillée du concept d'intégration et des rapports entre formes de solidarité chez Durkheim. L'ouvrage au sein duquel il prend place, propose des commentaires approfondis des principaux aspects de la thèse de Durkheim sur la division du travail. Ainsi, l'article de François-André Isambert, sur « *La naissance de l'individu* » précise avec rigueur les rapports entre individu et société dans la sociologie de Durkheim. La lecture exigeante de cet ouvrage de référence doit être réservée au professeur.

### Bibliographie complémentaire

Besnard Ph., « *Intégration* », in Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M., Lécuyer B-P., *Dictionnaire de la sociologie*, Larousse, 2<sup>e</sup> éd., 1990.

Bidart C., *L'amitié, un lien social*, La découverte, 1997.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Folio, 1995.



Castel R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009.

Collectif, *Refaire société*, Seuil, coll. « La république des idées », 2011.

Cohen D., éd., *Une jeunesse difficile : portrait économique et social de la jeunesse française*, Cepremap, Éditions de la rue d'Ulm, 2007. Disponible en ligne <http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS06.pdf>

Cusset P-Y., *Le lien social*, Armand Colin, coll. 128, 2011.

Déchaux J-H., Herpin N., « *L'entraide familiale n'accroît pas la cohésion sociale* », in Lagrange H. éd., *L'épreuve des inégalités*, PUF, coll. Le lien social, 2006, pp. 153-191).

De Singly F., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Hachette, coll. « Pluriel », 2003, rééd. 2010.

Martucelli D., de Singly F., *Les sociologies de l'individu*, Armand Colin, coll. « sociologies contemporaines, 2009.

Normand B., *Quelle efficacité pour les politiques d'intégration ? Cinquante ans de politiques publiques d'intégration*, Cahiers Français, n° 352, La documentation française, 2009. Disponible en ligne [http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/Cahiers\\_Francais\\_integration-2.pdf](http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/Cahiers_Francais_integration-2.pdf)).

Schnapper D., *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, NRF-Essais, 2002.